

DROI1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en droit

A Louvain-la-Neuve - 58 crédits - 1 année - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de droit et de criminologie (DRT)**Code du programme: **droi1pm****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	4
- Conditions d'admission	4
- Evaluation au cours de la formation	5
- Formations ultérieures accessibles	5
- Gestion et contacts	5

DROI1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette année préparatoire permet à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en droit.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible aux étudiants qui ne disposent pas des prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le vice-doyen à l'enseignement. Le programme est constitué de cours empruntés au tronc commun du programme de deuxième et troisième années de bachelier en droit ainsi que d'exercices pratiques et d'un travail dirigé.

DROI1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'année de formation préparatoire au master en droit a pour objectif de donner aux étudiants porteurs d'un titre de bachelier en droit de l'enseignement supérieur belge hors Université les prérequis qui sont nécessaires pour suivre le master en droit.

DROI1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme de l'année préparatoire en droit répond aux exigences de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de Belgique du 10 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 juin 2006 fixant les conditions d'accès aux études universitaires pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université. L'étudiant est tenu de suivre les cours suivants.

o Cours obligatoires (56 crédits)

LDROI1222L	Droit constitutionnel (Cours magistral sans exercices pratiques)	Marc Verdussen	90h	8 Crédits	1 + 2q
LDROI1223L	Droit des obligations (Cours magistral sans exercices pratiques)	Bernard Dubuisson, Patrick Wéry	90h	8 Crédits	1 + 2q
LDROI1224L	Droit pénal (Cours magistral sans exercices pratiques)	N.	60h	5 Crédits	1q
LDROI1225L	Droit de la procédure pénale (Cours magistral sans exercices pratiques)	Marie-Aude Beernaert	30h	4 Crédits	2q
LDROI1301	Droit de la personne et de la famille	Jean-Louis Renchon, Jehanne Sosson	60h+12h	5 Crédits	1q
LDROI1302	Droit social (relations du travail)	Filip Dorssemont, Pierre-Paul Van Gehuchten	45h+10h	5 Crédits	2q
LDROI1303	Droit commercial	Henri Culot (supplémentaire Yves De Cordt), Yves De Cordt	60h+12h	5 Crédits	2q
LDROI1305	Droit administratif	David Renders	60h+12h	5 Crédits	2q
LDROI1306	Droits réels et intellectuels	Isabelle Durant	45h+10h	5 Crédits	1q
LDROI1307	Droit judiciaire	Jean-François Van Drooghenbroeck	60h+12h	5 Crédits	1q

o Travail dirigé (3 crédits)

o	Travail dirigé L'étudiant réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : droit constitutionnel, droit des obligations, droit pénal, droit de la procédure pénale, droit des personnes et de la famille, droit social, droit commercial, droit administratif, droits réels et intellectuels ou droit judiciaire.	N.		3 Crédits	
---	---	----	--	-----------	--

DROI1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Sont admis à l'année préparatoire au master en droit les titulaires d'un diplôme de bachelier non universitaire en droit.

Procédure d'inscription

Toutes les informations se trouvent sur les pages [Inscription](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Chaque cours comporte un examen oral ou écrit.

L'évaluation des connaissances et des compétences acquises lors des exercices pratiques est faite sur la base soit de prestations requises de l'étudiant avant les séances ou lors des séances, soit de l'examen portant sur la matière à laquelle les exercices se rattachent.

En revanche, les travaux dirigés font l'objet d'une évaluation à la fois basée sur la qualité du travail écrit que l'étudiant est tenu de rédiger, et sur l'assiduité de celui-ci aux séances collectives et aux rencontres individuelles.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

L'année préparatoire en droit donne accès au [Master en droit](#) ainsi qu'au [Master en droit - Horaire décalé](#), sous réserve du respect des conditions d'admission spécifiques à ce programme.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure DRT

Sigle	DRT	
Dénomination	Faculté de droit et de criminologie	
Adresse	Place Montesquieu, 2 bte L2.07.01 1348 Louvain-la-Neuve	
	Tél 010 47 86 00 - Fax 010 47 46 01	
Site web	https://www.uclouvain.be/drt	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de droit et de criminologie (DRT)	
Mandats	Pierre-Paul Van Gehuchten Joëlle Cap	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission d'enseignement pour le droit (BUDR) Ecole de criminologie (ECRI)	

Responsable académique du programme : [Isabelle Durant](#)

Jury

Année préparatoire en droit - Président : **David Renders**

Année préparatoire en droit - Secrétaire : **Patrick Wéry**

Personnes de contact

Directeur administratif : **Joëlle Cap**

Directeur administratif adjoint en charge des affaires étudiantes : **Amélie Jean**

Gestionnaire des admissions particulières : **Catherine Brams**